



# FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE

Monsieur Alexandre PINTEAU

Nice, le 21 juin 2001

N/Réf. : gb01148.doc

Monsieur, *Cher ami*

J'ai bien reçu votre e-mail du 1<sup>er</sup> juin 2001 reconnaissant le communiqué daté du 31 mai 2001 faussement signé par Gérard BLANDIN.

J'ai pour habitude de prendre mon temps pour rédiger une réponse. De plus le poste de Président de la Fédération Française de Vol Libre, regroupant le delta, le parapente et le cerf volant, me prends beaucoup de temps. Mais rassurez-vous, c'est une passion bénévole et personne ne m'y oblige.

Avec le temps, ma colère et ma déception se sont atténuées. C'est donc d'une manière sereine que j'apporte un démenti formel à ce communiqué, appuyé par les réponses de Messieurs José VICENT et Michel TROUILLET mis en cause et cités dans votre communiqué.

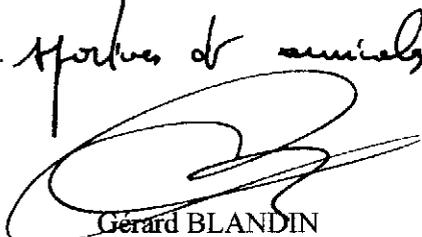
Je vous demanderai de bien vouloir respecter le travail (modeste peut être pour vous) de ces bénévoles qui œuvrent pour le bien de tous les licenciés de la FFVL, sans discrimination de discipline. La solidarité n'est pas un vain mot dans le vol libre.

Rassurez vous, je ne vous enverrai pas les gendarmes. Les différends, nous les réglons en famille. Ne donnons pas trop d'importance à ce communiqué qui ne reflète en aucun cas la place du cerf volant au sein de la fédération.

Par contre, je demanderai de bien vouloir mettre sur votre site ma réponse ainsi que celle de Messieurs VICENT et TROUILLET.

J'accepte vos excuses et me permets de vous annoncer que nous travaillons afin d'avoir une licence cerf volant plus attractive au niveau du coût, qui verra le jour en Octobre 2001.

Recevez, Monsieur, mes meilleures salutations.

*Mesures de amical*  
  
Gérard BLANDIN  
Président F.F.V.L.

Copie à : - Bureau Directeur  
- Madame LEGRAND, Messieurs VICENT ET TROUILLET  
- Monsieur BERGOT

4, rue de Suisse - 06000 NICE - Tél. 04.97.03.82.82 - Fax 04.97.03.82.83 - 3615 FFVL (2,21 Fim)

E-Mail : [ffvl@ffvl.fr](mailto:ffvl@ffvl.fr) Site Internet : [www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr)

**Mise au point.**  
**Suite aux messages diffusés par Internet intitulés Fédé et monofil**

Je suis informé par la F.F.V.L. qu'un soi-disant communiqué de presse émanant d'elle préciserait qu'elle voudrait se séparer du cerf-volant monofil au profit du C.V.C.F. et donc soit en conséquence à cette décision soit à sa suite, il serait donc organisé à l'instigation de l'Union Sud Européenne du cerf-volant des concours de monofil dans différents festivals.

Un amalgame est fait entre ce communiqué et l'organisation d'un challenge de cerf-volant monofil par l'Union Sud Européenne du Cerf-Volant. Aussi pour ôter toutes ambiguïtés et toutes interprétations après la diffusion de mon message annonçant un concours à Marseille coïncidant avec cette information, la mise au point suivante s'impose.

**L'union Sud Européenne du Cerf-Volant a été créée pour être un lien et rassembler les organisateurs de festivals du sud de l'Europe et sur le pourtour méditerranéen ( France, Italie, Espagne, Portugal, Grèce...) autour de projets culturels et d'actions. C'est Son but essentiel.**

Elle est ouverte à tous les organisateurs de festivals du cerf-volant qui souhaitent en être membre, mais pas aux individuels ni aux clubs.

Elle n'a aucune prétention de remplacer la F.F.V.L. ou le C.V.C.F. ni de s'immiscer dans leurs actions, ni d'avoir des actions de compétition contre elles. Elle pourra en être complémentaire. Pour mémoire le Trésorier est membre de la F.F.V.L., ainsi que le Président qui est aussi membre du C.V.C.F. , la Secrétaire n'est membre ni de la F.F.V.L. ni du C.V.C.F. et d'autres membres du C.A. sont adhérents au C.V.C.F.

L'organisation d'un challenge de monofil entre uniquement dans le cadre de l'Union Sud Européenne et n'a d'autre objectif que de faire participer activement les cerfs-volistes, par un challenge, aux thèmes choisis par les organisateurs comme cela se pratique dans presque tous les festivals. Ce challenge n'a pas vocation à remplacer ceux existants ni prendre les mêmes critères. Il a ses spécificités.

Le monofil n'est pas la seule action de notre Union et le dirigeable n'est pas oublié. Pour le festival de Fréjus les 3 et 4 novembre prochain il est prévu un challenge de C.V. acrobatique rassemblant des équipes de plusieurs pays (Espagne, France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Hollande..) Tous ceux qui voudront être partenaires seront les bienvenus.

**José VICENT**  
**Président de l'Union Sud Européenne du Cerf-Volant**  
**Trésorier de l'Association La Fête du Vent à Marseille**  
**Président du club C.V. Au Gré Dou Vent**  
**Président du C.D.V.L. du Var**  
**Délégué Régional du C.V.C.F. Provence Alpes Cote d'Azur.**

Étant personnellement interpellé sur cette information, pour le moins surprenante, je me suis rapproché de ma fédération et de son cadre technique pour le cerf-volant : Karine Legrand.  
Officiellement cette annonce est une manoeuvre d'intoxication dont les auteurs devront répondre devant la justice.

("On ne diffuse pas impunément n'importe quoi sur le net, les propos diffamatoires et la diffusion de fausses informations relèvent du droit pénal").

Cette information jette le discrédit sur la FFVL et sur les milliers de licenciés qui la composent. C'est une insulte aux élus et aux bénévoles de la fédération qui oeuvrent depuis plus de 5 années à structurer et à faire reconnaître le cerf-volant comme support pédagogique, sportif et créatif.

Si cette information émane d'un élu du CVCF, il est urgent que les membres de cette respectable et historique association fassent le ménage. Si cette déclaration est une manoeuvre approuvée par le CVCF et ses membres, l'affaire est grave et le monofil qui est ici mis en cause n'en sortira pas grandit.

Par ailleurs le trophée de France a été mis en place afin qu'au niveau fédéral et institutionnel la compétition créative du cerf-volant monofil (racine historique de toutes les activités cerfs-volistes), soit reconnue et structurée.

Ce travail considérable dédaigné par certains, connaît un intérêt grandissant de la part des cerfs-volistes du sud. Les dernières manches ont mis en évidence un intérêt plus grand encore des cerfs-volistes européens qui ont fait preuve pour cette compétition de leurs inventivité et de leur sens artistique. C'est un aiguillon qui devrait stimuler les créateurs français. Nul n'étant prophète en son pays, plusieurs clubs se sont inspirés du schéma fédéral pour organiser des compétitions monofils en dehors du trophée de France. C'est un gâchis d'énergie qui donne une pâle image de la cohésion de notre mouvement.

Pour Marseille qui a toujours suivi le Trophée de France, les curiosités calendaires ont fait que la première manche 2001 s'est déroulée en septembre 2000. Le trophée ne peut donc se dérouler deux fois la même année sur un même lieu.

Quand au concours "faire voler l'impossible" c'est une compétition non fédérale au même titre que le trophée des OVI (Objets volants incroyables) organisé par l'association OK Mistral au Cap d'Agde et à Narbonne plage. Les bonnes idées font école !

Quand à l'UNION sud européenne du cerf-volant, que ce que c'est ? Je sais, par contre, que la fédération européenne de vol libre, qui réunira aussi tous les cerfs-volistes d'Europe, est devenue une réalité tangible et officielle.

Dispersion ou regroupement, individualisme ou fédéralisme, pouvoir personnel ou compétences au service de tous, écuménisme ou prosélytisme ??????... Chacun a le droit de se positionner ou il veut à condition de ne pas porter tort à celui qui ne pense pas comme lui. Ici la limite a été dépassée. Ma fédération et son Président ont été visés et je leur apporte mon soutien inconditionnel.

Notre association sera tenue informée de ma démarche et prendra position par son Président Jean Marc Palazon très prochainement.

Merci à toi de nous avoir informé

En toute amitié

Michel Trouillet